

AUX BAS-COQUARTS, une initiative à encourager: l'animation des Résidences Normandie et La Fayette

Entretien avec M. GALLIOT, animateur des Résidences
Normandie-La Fayette (juin 1990)

Depuis 2 ans, M. Marc Galliot a mis en place une action expérimentale d'animation dans le quartier Nord-Ouest de Bourg-la-Reine. Comme son premier contrat de 2 ans avec la Mairie arrivait à expiration, nous avons été intéressés de le rencontrer afin de dresser avec lui le bilan de son action et entendre son témoignage sur la vie des jeunes de ces cités. Pendant une dizaine d'années, plusieurs animateurs du C.A.E.L. avaient soutenu ce groupe de jeunes dans le local mis à leur disposition. Puis, dans le cadre du Comité National de Prévention contre la Délinquance, la Municipalité a créé son propre Comité local et a passé un contrat avec l'I.F.A.C. (Institut de Formation des Animateurs de Collectivité) pour engager M. Galliot. Saluons cette initiative, qui reste quand même un peu timide... (2 réunions ont eu lieu en 2 ans avec différents intervenants, dont les policiers du Commissariat), mais ce n'est peut-être pas si facile à organiser. Donc, M. Galliot travaille sur le terrain, très en contact avec les Associations de Bourg-la-Reine, ainsi qu'avec la Municipalité.

Des actions effectuées:

- l'organisation de fêtes locales et de séjours de vacances;
- la mise en place d'un soutien scolaire (du C.P. à la 3ème) grâce au concours de bénévoles, qui concerne une vingtaine de jeunes;
- l'accompagnement de certains jeunes dans leurs recherches de travail, ou le montage de certains dossiers (R.M.I.) ou la réalisation d'un projet spécifique (orchestre, sports...);
- écoute et le conseil pour des problèmes familiaux ou personnels.

Des projets en cours:

- obtenir la modification du tracé de l'avenue de Montrouge pour en diminuer la dangerosité (envoi à la Municipalité d'un dossier fait par les jeunes, puis envoi à la D.D.E.; en cours d'autorisation);
- développer l'intérêt pour la lecture, dans le cadre du

Une bonne nouvelle pour la rentrée: la municipalité prend enfin position en faveur de la mise en souterrain de la R.N. 20! A nous de la soutenir, ou de l'aiguillonner, pour que ce projet aboutisse (voir page 6).

Editorial

Un numéro centré sur l'action sociale à Bourg-la-Reine?

- Parce que l'enquête sur l'animation des résidences Normandie et La Fayette, c'est l'occasion de s'informer des problèmes souvent méconnus de ce quartier de H.L.M. du nord-ouest de la ville (voir ci-contre);
- Parce qu'à Bourg-la-Reine, petits enfants, gros soucis (voir pages 3 et 4);
- Parce que, le sachiez-vous, la réussite du I de R.M.I. (Revenu Minimum d'Insertion) dépend, pour une large part, de l'efficacité de la "cellule d'appui" communale (page 2);
- Parce que difficultés budgétaires, difficultés de logement, chômage, problèmes de garde d'enfants, enfance en danger, personnes sans domicile fixe... font que l'Action sociale est une nécessité à Bourg-la-Reine (page 5).

Alors:

Venez vous informer, venez débattre de l'Action sociale à Bourg-la-Reine, lors de notre réunion publique du 15 novembre.

"Plan d'aide à la lecture", mis en place par le Département, et qui devrait débiter en septembre. Le Conseil Général fournit le matériel informatique, un crédit de fonctionnement géré par les animateurs, ainsi que la formation et la rémunération de ces animateurs. La Ville fournit les locaux et le mobilier;

- organiser une bibliothèque sur place.

Une association a été créée récemment, l'A.J.R., Association des Jeunes Réginaurgiens:

- les buts: développer les échanges entre les jeunes et poursuivre les actions déjà prévues;
- le Bureau comprend des personnalités de la Municipalité et des jeunes des cités;
- cette association engagera elle-même M. Galliot comme animateur, avec les crédits municipaux, en relais de son ancien contrat.

>>>

REUNION sur l'ACTION SOCIALE
organisée par **CITOYEN à Bourg-la-Reine**

JEUDI 15 NOVEMBRE 1990 à 21 heures

Annexe de la Salle municipale 63 bis Bd Joffre

LE R.M.I.: UN OUTIL de SOLIDARITÉ et de RÉINSERTION

Le R.M.I. (Revenu Minimum d'Insertion), créé par la loi du 1er décembre 1988, "constitue l'un des éléments d'un dispositif global de lutte contre la pauvreté tendant à supprimer toute forme d'exclusion, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la formation, de la santé et du logement".

QUI PEUT BÉNÉFICIER DU R.M.I.?

Toute personne résidant en France, âgée de plus de 25 ans ou ayant la charge d'enfant(s) et dont les ressources sont inférieures au R.M.I., a le droit à une allocation différentielle (différence entre R.M.I. et ses ressources propres), **si elle s'engage à participer aux actions ou activités d'insertion qui seront convenues avec elle dans son contrat d'insertion.** Les étrangers doivent être en situation régulière, et depuis au moins 3 ans en France.

A QUOI DONNE DROIT LE R.M.I.?

1) **Un revenu minimum** de 2011 F pour une personne seule, 3165 F pour un couple, + 633 F par enfant ou personne supplémentaire au foyer. 500 000 ménages en France ont des ressources inférieures au R.M.I. et pourraient donc en bénéficier.

2) **Le droit à la santé:** la **couverture sociale** est prise en charge par l'aide sociale.

3) **L'aide au logement:** droit à l'**allocation de logement social** quels que soient âge, situation de famille ou habitat.

4) **L'aide à la réinsertion sociale et professionnelle.** Pour bénéficier du R.M.I., il faut signer un "contrat

AUX BAS-COQUARTS (suite)

Cependant, il est nécessaire de prendre conscience de certains problèmes précis:

- la distance des familles - et des adultes en général - par rapport aux projets des jeunes (enjeux scolaires, projet socio-professionnel, soutien des ados);

- la non-participation des jeunes filles aux activités (une seule dans un groupe de 20-30 ados);

- l'état des locaux: situés dans la Résidence Normandie, ils sont actuellement utilisés par les ados, l'un pour le soutien scolaire, l'autre pour le baby-foot et les activités (en sous-sol, fenêtres grillagées, lumière crue, matériel élémentaire, pas une tache de couleur ni une seule affiche! Lugubre plutôt... s'il n'y avait l'accueil et la gaieté des habitués). Un troisième local serait donné à la rentrée par la Mairie.

Conclusion

Il est clair que cette initiative a été très positive pour les jeunes, et très bien menée par M. Galliot. Il s'agit maintenant d'un nouveau projet avec comme point de départ cette Association toute neuve.

Peut-on suggérer qu'il reste encore des efforts à faire?

- pour favoriser l'intégration des jeunes filles et engager une animatrice;

- pour ouvrir des échanges avec le monde des adultes, et que ceux-ci apparaissent comme des "ressources" possibles pour ces jeunes;

- pour améliorer les conditions matérielles et les locaux et, pourquoi pas, créer aussi un espace à la Résidence La Fayette?

Il est indispensable que ces efforts commencés par les uns et les autres, et déjà très créatifs, soient soutenus. Vous pouvez le faire en prenant contact avec M. Galliot lui-même, M. Amand Maire-adjoint aux affaires sociales, Mme T. Combaz Présidente de l'A.J.R.

d'insertion avec la Commission Locale d'Insertion.

5) **Des prestations sociales:** allocations de rentrée, d'éducation spécialisée, bons de vacances...

FONCTIONNEMENT ET PROCÉDURES D'ATTRIBUTION

1) Les nouvelles institutions:

- Délégation interministérielle au R.M.I.;
- Conseil Départemental d'Insertion
- Commission Locale d'Insertion (C.L.I.);
- Cellule d'appui, communale, chargée d'aider les bénéficiaires du R.M.I., composée de: M. AMAND (Maire-adjoint aux affaires sociales), M. FROC, M. MONTAGNE, Mme SPIRA (Conseillers municipaux), Mme GANIVET (Assistante sociale de circonscription), l'A.N.P.E., des associations humanitaires (Croix-Rouge, Secours Catholique, St-Vincent de Paul), une entreprise.

2) Cheminement du dossier (à Bourg-la-Reine)

- La demande est instruite au C.C.A.S. (Centre communal d'action sociale) en mairie ou à la circonscription sociale (rue de Fontenay);

- Le C.C.A.S. envoie le dossier à la C.A.F. (Caisse d'allocation familiales). Si les conditions sont réunies, la C.A.F. se met en rapport avec la Caisse primaire d'assurance maladie (Nanterre) pour la couverture sociale, et paie le R.M.I. à titre provisoire (3 mois);

- Pendant ce temps, chaque bénéficiaire étudie avec les assistantes sociales un contrat d'insertion adapté à son cas, qui sera passé avec la C.L.I. Les actions d'insertion peuvent être très variées: restauration de l'état de santé, reconstruction des liens familiaux et de l'autonomie de gestion du budget familial, insertion dans l'habitat et résorption des dettes de loyer, remise à niveau scolaire, réapprentissage de la lecture et de l'écriture, réentraînement au travail, formations qualifiantes, insertion à caractère professionnel ou pré-professionnel

- La C.L.I. statue sur le contrat: s'il est validé, le Revenu minimum continue à être versé par la C.A.F. pendant une période de 3 mois à 1 an. Le **contrat** est régulièrement évalué par la C.L.I., qui émet un avis sur les renouvellements. Le **montant** du Revenu minimum est réévalué tous les mois.

COMBIEN DE PERSONNES BÉNÉFICIAIRES DU R.M.I.?

Au niveau national: 400 000 personnes ou ménages, dont 1/3 ont signé un contrat d'insertion (parmi eux, les 3/4 sont des chômeurs.

A Bourg-la-Reine: au 1er octobre 1989, 81 demandes de R.M.I. ont été formulées, dont 50 environ ont obtenu l'accord de la C.A.F. et bénéficient du Revenu minimum. Sur ces 40, 29 **contrats d'insertion** ont été signés. A travers les dossiers R.M.I. on découvre des problèmes importants de **santé**. Pour ce qui est des problèmes sociaux, les difficultés dans notre commune se situent essentiellement au niveau du **logement**.

EN CONCLUSION

Ce nouveau dispositif, dont le budget est totalement pris en charge par l'Etat, ne peut réellement se développer que s'il existe sur le terrain une solidarité entre les nombreux partenaires concernés (Services sociaux, entreprises, associations, A.N.P.E., élus, etc...).

A Bourg-la-Reine, le dispositif R.M.I. est en place et fonctionne, mais cette solidarité est loin d'être suffisante pour que les démarches d'insertion puissent aboutir.

N'est-il pas significatif que dans l'article intitulé "point sur le social" paru dans le Bulletin municipal de mai 1990, pas un mot n'ait été écrit sur le R.M.I.?

Comment sont accueillis les jeunes enfants à Bourg-la-Reine? Quelles sont

les possibilités en matière de garde, de santé, d'animation? Que pourrait-on suggérer pour une vie plus riche pour les tout petits?

Par manque de place, nous ne parlerons pas maintenant des écoles maternelles et du Centre de loisirs maternels, qui d'ailleurs, malgré une alerte à la fermeture d'une classe il y a deux ans, accueillent tous les enfants en âge de les fréquenter.

La garde permanente des jeunes enfants

Les solutions de garde disponibles sur la commune sont:

- trois crèches collectives, dont une municipale et deux départementales, de capacités 60, 60 et 54 enfants;

- un jardin d'enfants de 40 places;

- une crèche familiale, prévue pour employer jusqu'à 40 assistantes maternelles, mais qui n'en emploie que 24, qui gardent 50 enfants.

Compte tenu du pourcentage de femmes qui travaillent (estimé, d'après le dernier recensement disponible, 1982, à 60%), c'est un déficit de 100 places qui existerait à Bourg-la-Reine.

Celui-ci n'est comblé qu'en partie par les assistantes maternelles agréées indépendantes: au nombre de 30, elles accueillent 67 enfants (plus quelques enfants d'âge scolaire).

Notons aussi une crèche parentale qui accueille 12 enfants de Sceaux, Bourg-la-Reine et Fontenay-aux-Roses, et qui fonctionne à Sceaux avec le soutien de sa municipalité.

En pratique, le nombre d'enfants refusés varie en fonction des naissances; il y a eu 50 naissances de plus en 1988 qu'en 1987, et la tendance n'est pas au tassement - 40 enfants ont été refusés à la rentrée de 1989.

Pour résoudre ce problème, il serait nécessaire

- de réaliser une étude démographique qui établisse des perspectives aussi sûres que possible, compte tenu de la construction intensive d'immeubles à Bourg-la-Reine (étude envisagée depuis plusieurs semestres par la Mairie);
- d'ouvrir le recrutement de la crèche familiale à des personnes habitant les communes voisines, et de

La petite enfance

valoriser l'activité des assistantes maternelles: la capacité offerte de 40 assistantes devrait pou-

voir être effectivement utilisée;

- d'encourager la mise en place d'autres crèches parentales pour les parents qui peuvent disposer d'un peu de temps;

- de recourir aux possibilités offertes par la Caisse d'allocations familiales, qui propose des contrats crèche, des contrats enfance;

- d'envisager la mise en place d'un "relais assistantes maternelles", subventionné en partie par la C.A.F. afin d'améliorer les possibilités de garde par les assistantes maternelles agréées.

Un gros besoin existe aussi en matière de garde au domicile des parents: la possibilité d'un agrément en ce domaine devrait être étudié, ainsi qu'un service de rencontres parents-gardes d'enfants.

La garde temporaire

Celle-ci comporte la garde de dépannage et la garde régulière, à temps très partiel.

Elle est effectuée par la halte-garderie, qui peut accueillir au maximum 20 enfants à la fois, et 6 enfants pour les repas certains jours de la semaine.

Cette halte-garderie est plus que saturée, et il est urgent d'en assurer le dédoublement, peut-être dans un autre quartier de la commune.

Dans un premier temps, son fonctionnement pourrait être étendu au lundi matin, et aux heures de repas le lundi et le jeudi.

La garde périscolaire

Les assistantes maternelles de la crèche familiale n'ont pas le droit de garder les enfants de plus de 3 ans. La garde du matin s'effectue dans les garderies des écoles ou par les assistantes maternelles indépendantes. Celle du mercredi et des vacances est assurée au Centre de loisirs maternels ou, à temps partiel, à la halte-garderie. En pratique, c'est le "système D" qui prévaut, et de très loin!

La garde temporaire, ainsi que la garde périscolaire, pourraient faire l'objet d'améliorations étudiées et, peut-être, subventionnées par la C.A.F. dans le cadre d'un contrat enfance.

>>>

BULLETIN D'ADHESION

à **CITOYEN à Bourg-la-Reine**

NOM Prénom _____ ADRESSE _____

Téléphone (éventuellement) _____

déclare adhérer à l'association et verse ma cotisation pour 1990

Date et signature:

La cotisation est de 80 F (minimum) et donne droit au bulletin d'informations (4 par an en principe). Le chèque doit être libellé à l'ordre de **CITOYEN à BOURG-LA-REINE** et envoyé ou déposé avec ce bulletin d'adhésion chez J.-L. PERIGNON 12 bis rue des Blagis, Bourg-la-Reine.

La petite enfance (suite)

La santé

Un Centre de protection maternelle et infantile (P.M.I.) fonctionne à Bourg-la-Reine, assurant la prévention (vaccination, suivi des enfants, conseils de puériculture, etc...) pour les enfants jusqu'à 6 ans.

Outre sa vétusté, il omet totalement le volet "maternel", n'offrant ni consultation pré-natale, ni consultation de planning familial, contraception, prévention des M.S.T. (maladies sexuellement transmissibles). En ce domaine, la commune pourrait prendre l'initiative de proposer au département - dont dépend la P.M.I. - l'ouverture de telles consultations.

Les centres de P.M.I. assurent aussi le suivi de l'activité des assistantes maternelles et vont assurer des bilans de santé dans les écoles au profit des enfants de 3-4 ans, d'après une priorité fixée par le Conseil général.

L'aide aux familles

Cette rubrique, intitulée habituellement "aide aux mères", concerne les familles que des difficultés passagères empêchent d'être auto-suffisantes pour les tâches domestiques ou les soins aux enfants: grossesse difficile, maternité multiple ou intervenant dans une famille nombreuse, maladie...

Il est alors possible de s'adresser, soit à la Caisse d'allocations familiales, soit au Service social de la circonscription: celui-ci fournit les coordonnées d'associations d'aide agréées par la C.A.F., cela permet de se faire seconder par des aides ménagères ou des travailleuses familiales spécialement formées.

L'animation

Là, on touche un grand vide, et l'on se prend à rêver... par exemple, à un lieu d'accueil parents-enfants (maison de l'enfance, maison ouverte, comme à Châtillon ou à Boulogne): lieu de rencontre des parents avec leurs jeunes enfants, accueillis par une éducatrice ou une puéricultrice; lieu ouvert que pourraient par exemple fréquenter aussi les personnes âgées ou isolées; lieu d'échange, de rencontre, où pourrait se rompre l'isolement des mères de famille, le tête-à-tête avec les enfants, où l'on trouverait la distance avec certains petits problèmes quotidiens qui peuvent devenir obsédants quand on reste seule avec eux.

Un tel lieu pourrait comporter une ludothèque, supporter des animations spécifiques, offrir information et documentation...

En réalité, qu'en est-il?

La ludothèque existe, havre des mamans "en solitude". Mais... elle dépend de l'Association Générale des Familles et ne reçoit qu'une faible subvention municipale. Son personnel est bénévole, à l'exception de la responsable, rémunérée à 1/4 de temps, et les locaux ne permettent guère de rester sur place à jouer. De plus, l'incertitude règne sur le devenir de ses

locaux, situés dans l'ancien Conservatoire... Elle rend donc un grand service, mais fonctionne sur un mode précaire et difficile.

Quelques autres activités sont proposées à partir de 4 ans au C.A.E.L.: musique, jeu corporel, peinture, modelage.

La bibliothèque accueille les petits: ceux du jardin d'enfants ou des écoles, et ceux que leurs parents accompagnent. Elle propose une "heure du conte" le mercredi matin pour les plus grands.

Finalement, il n'y a aucune coordination municipale sur l'ensemble des activités envisageables. D'ailleurs, d'une manière générale, il n'y a pas, dans les Services municipaux, de personne spécialement chargée de la petite enfance, comme il peut y en avoir à Sceaux, par exemple.

L'aménagement de la ville

La "circulation en poussette" (landau ou poussette double). Sur ce point les préoccupations rejoignent celles de nombreux autres habitants de la commune: personnes âgées ou handicapées.

En effet, malgré les aménagements très nombreux, en particulier pour les bordures de trottoir, de nombreux points noirs subsistent; ou, plus précisément, ont été créés récemment! Citons l'accès à la Poste (deux fois deux marches, avec deux lourdes portes), l'accès à la bibliothèque où la télé-rampe ne marche pas depuis trois ans, les nouveaux accès au marché entièrement en escaliers pour la résidence Alixia...

Les jardins et aires de jeux. Les jardins publics avaient grand besoin de rénovation. Saluons celle du square André Meunier, toujours attendue avec impatience - et qui a bien failli ne pas avoir lieu sans amputation -, et espérons celle du square Carnot. Pourquoi ne pas l'équiper comme le ludoparc? Il reste que les espaces verts sont trop rares dans notre ville.

D'autres lieux d'animation et de rencontre pourraient être recréés au centre-ville. Rêvons, là encore, à un lieu "piétonnier" que joueurs de pétanque et enfants pourraient partager, en toute sécurité et convivialité...

Téléphone vert (appel gratuit):

Service d'accueil de l'Enfance maltraitée, 114 bd Brune Paris-14e: 05.05.41.41

Numéro anti-drogue départemental: 05.00.05.92

La Crèche Familiale

Elle offre aux parents la possibilité de faire garder leurs enfants, jusqu'à 3 ans, au domicile d'assistantes maternelles agréées, recrutées par la commune, tout en présentant l'avantage d'une structure administrative et pédagogique.

Par exemple:

- les inscriptions des enfants sont centralisées; le paiement s'effectue à la crèche familiale et non directement à l'assistante maternelle;
- les assistantes maternelles bénéficient d'un encadrement et d'une formation par du personnel spécialisé;
- les enfants sont initiés à la vie collective grâce à des réunions périodiques dans les locaux de la crèche, au cours desquelles jeux et activités d'éveil leur sont proposés.

Renseignements: 18 rue des Rosiers. Tél. 46.61.80.01.

Ont collaboré à ce numéro 3 de CITOYEN à Bourg-la-Reine:

Jean-Michel Busnel, Claude Chanut, Catherine Dreyfus, Jean Fauré, Jean-Claude Gaillot, Jeannine Gendrin, Catherine Guitton, Isabelle Labrousse, Jean-Louis Péri-gnon, Lucien Sellier, Nadine Spira.

L'action sociale à Bourg-la-Reine

Pourquoi parler du "social" à Bourg-la-Reine? Même s'il est vrai que les problèmes sont moins aigus qu'ailleurs, les assistantes sociales le savent bien: ici comme dans d'autres communes, personne n'est à l'abri.

Peu de chiffres sont disponibles dans ce domaine, où les interventions se prêtent mal à la quantification. Mais les quelques chiffres connus donnent à réfléchir. L'enfance en danger, le R.M.I., cela existe chez nous! Et même les cadres, en apparence privilégiés, ont leurs maux spécifiques.

L'organisation de l'action sociale

Les assistantes sociales interviennent au titre de différentes institutions:

- Direction Départementale de la Vie Sociale (circonscription de Sceaux, Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses);
- C.R.A.M.I.F. (c'est-à-dire la Sécurité Sociale);
- Education Nationale;
- Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), dont nous ne détaillerons pas ici l'action: orientée essentiellement vers les personnes âgées ou malades, elle est longuement présentée dans les Bulletins municipaux.

Les assistantes sociales sont trois pour la **commune**, plus une responsable de **circonscription**. Elles sont chacune responsables d'un secteur géographique de Bourg-la-Reine et en outre se partagent les logements des quartiers Normandie et La Fayette. Leur niveau d'intervention est très large.

Les deux assistantes sociales de la **C.R.A.M.I.F.** interviennent pour les assurés sociaux, à partir des problèmes de santé.

L'assistante sociale de l'**Education Nationale** intervient à partir des problèmes des enfants, détectés le plus souvent par une personne de l'équipe pédagogique. Elle ne dispose que d'un seul jour par semaine au collège Evariste Galois. L'assistante sociale communale s'occupe des personnes âgées et du personnel communal.

Toutes travaillent en contact étroit.

Les différents types d'intervention dans la commune de Bourg-la-Reine

Les domaines d'intervention sont très variés. Cependant, on peut classer les principaux motifs d'intervention en six rubriques.

1. Difficultés budgétaires. Celles-ci se produisent à la suite de la précarisation du travail (travail temporaire ou à temps partiel) ou de ruptures conjugales.

2. Difficultés de logement. Les loyers sont très lourds, souvent supérieurs au tiers des ressources de la famille. Il existe de nombreux cas de surpopulation de logement, d'hébergement de tiers, beaucoup aussi de demandes d'hébergement en foyer pour des personnes seules ou des familles mère-enfant.

3. Chômage. Un phénomène d'apparition récente est le chômage des cadres.

4. Garde d'enfants, aide aux mères. L'agrément des assistantes maternelles "libres", la mise en relation avec des associations d'aide sont du ressort des assistantes sociales de la circonscription. De nombreux besoins de garde au domicile des parents sont exprimés, sans solution officielle pour l'instant.

5. Enfance en danger. Les cas signalés sont le plus souvent traités et résolus en partenariat avec l'école, la P.M.I.,... En 1989, les procédures judiciaires de signalement au tribunal ont concerné 13 enfants.

6. Personnes sans domicile fixe. Le besoin d'un lieu d'accueil pourvu de douches se fait grandement sentir pour ces personnes dont certaines sont hébergées à droite ou à gauche, d'autres sont vraiment errantes. Le R.E.R. entraîne un afflux certain à Bourg-la-Reine.

L'intervention au collège Evariste Galois

Elle mérite un gros plan, car les enfants sont hélas la révélation de beaucoup de problèmes; de plus, si elle fonctionne de manière exemplaire dans la limite des moyens disponibles, ceux-ci pourraient être améliorés notablement!

L'intervention est menée par une assistante sociale soutenue par toute l'équipe pédagogique (principal, enseignants, conseillère d'orientation, médecin scolaire, surveillants dont le rôle d'écoute est notable). C'est une action de **prévention individuelle**, à partir des problèmes révélés par la conduite (ou, rarement, par la demande) des enfants: difficulté scolaire subite, état dépressif ou agressif,... L'origine des problèmes est multiple: dissensions familiales, mais aussi **solitude** (les enfants des cadres ne sont pas à l'abri!), abandon à la **télévision** à toute heure du jour et de la nuit. Les actions sont menées avec les familles (en relation avec l'équipe de circonscription) et avec l'équipe pédagogique.

Le **soutien scolaire** dispose de peu de moyens dans l'établissement: la bonne volonté de quelques surveillants... Dans les résidences Normandie et La Fayette, un soutien scolaire est organisé. Mais tous les enfants n'en bénéficient pas, par suite de la réticence de certaines familles à les laisser sortir après la classe.

Des actions d'information sont parfois menées par le Rectorat, par exemple concernant la drogue. Elles sont ressenties comme très difficiles à manier, et pouvant avoir un effet contraire à leur but.

Comment améliorer cette intervention? L'action menée est limitée d'abord par le temps disponible: une seule journée sur place, cela interdit l'immersion dans la vie de l'établissement, ainsi que la réaction immédiate à certaines situations qui sont ensuite "enterrées". Hélas, l'évolution ne semble pas favorable puisqu'on est passé de trois jours à un...

L'instauration (ou le rétablissement) de **fêtes** contribuerait à favoriser cette immersion: fêtes sportives, de fin d'année,...

L'équipe pourrait être relayée entre midi et deux heures par des animateurs. En effet, il existe un local dans lequel pourrait fonctionner un véritable foyer socio-éducatif. Mais actuellement, seules quelques activités y sont organisées grâce au dévouement de quelques enseignants: par exemple, l'atelier photo, animé par le Principal...

Des **séjours de classe** permettraient de rompre certaines inhibitions familiales et de donner ensuite aux enfants le bénéfice du soutien scolaire, des activités de scoutisme,...

Sur le plan **administratif**, certaines procédures pourraient être assouplies: par exemple, les délais d'attribution des "bourses communales d'études" ne sont souvent pas respectés par des familles qui se débattent déjà dans trop de problèmes. Un assouplissement des conditions d'attribution est nécessaire, afin en particulier que les demandes puissent être faites en cours d'année scolaire et pas seulement à la rentrée

*Circonscription sociale: 38 rue de Fontenay
Tél. 47.02.21.41*

URBANISME: IMMIGRATION & INTÉGRATION à BOURG-LA-REINE

Comme il avait été convenu lors de notre réunion publique, notre Association a rencontré M. le Maire au début de juillet. Nous lui avons exposé nos préoccupations à propos des projets d'urbanisme (Z.A.C. du Centre-Ville, Nationale 20, révision du P.O.S.). Nous avons obtenu un certain nombre de réponses, qui recourent ou complètent ce qui vient d'être publié dans le bulletin municipal.

ENFIN! Avec une certaine solennité, la municipalité, par la voix du Maire et de son Premier Adjoint, prend clairement position en faveur de la mise en souterrain de la R.N. 20. Cependant, entre l'optimisme mesuré de M. Chevreau et les prudentes réserves de M. Nombrot, on mesure combien l'effort de tous devra être soutenu et tenu pour que le projet aboutisse. Notre rôle est clairement de maintenir la pression sur la municipalité pour que les études approfondies dont parle M. Nombrot, et la concertation avec l'Etat, la Région, le Conseil général, dont parle M. Chevreau, soient menées avec diligence et détermination. Cela ne devrait pas nous faire oublier ni la Z.A.C., ni la révision du P.O.S.!

Quelques points importants:

- Le Directeur Départemental de l'Équipement a annoncé une somme élevée pour la mise en souterrain de la N. 20. Mais combien? A la suite de quelles études?

- Quel budget est prévu pour constituer le "dossier solidement charpenté" dont parle M. Nombrot? Quelle sera la contribution de la ville? de la région? de l'Etat?

- M. Nombrot nous avait annoncé pour la rentrée la mise à la disposition des Réginauburgiens de "cahiers de doléances", et une (ou des!!) réunion publique en présence de l'architecte urbaniste. Rien jusqu'à présent, et nous sommes déjà début novembre...

- La municipalité lance une étude du recensement... de 1982! Une dépense de 150 000 F, alors que les résultats du recensement de 1990 seront bientôt publiés. Qu'espère-t-on de cette étude? Faudra-t-il attendre l'analyse du nouveau recensement pour réviser le P.O.S.?

La municipalité est sur le bon chemin. Mais que de questions en suspens!

URBANISME: CONSENSUS?

Le Comité Intercommunal du M.R.A.P. a soumis au printemps dernier, à un certain nombre de conseillers municipaux de Bourg-la-Reine et des communes voisines, un questionnaire sur l'extension aux résidents étrangers du droit de vote aux élections locales. L'objectif était de connaître l'opinion des élus, sur le sens et la portée d'une telle mesure.

Les réponses reçues font état de difficultés de divers ordres: politisation du débat au niveau national, manque de maturité de l'opinion publique et danger de rejet en certains endroits, obstacle constitutionnel (qui est plus qu'une simple difficulté juridique, car il s'agit de dissocier les concepts de nationalité et de citoyenneté)... On note cependant un large accord de principe pour que soit accordé aux étrangers, durablement installés en France, le droit de vote aux élections locales.

Il n'est pas question pour notre Association de prendre position, pour l'instant, sur cette question fort complexe. Si l'immigration dans notre commune est relativement peu nombreuse, 9,1% (dont 2,9% de Mahgrébins) contre 13,8% dans les Hauts-de-Seine et 6,8% en France (selon le recensement de 1982, les résultats de celui de 1990 n'étant pas encore connus), on ne peut cependant pas dire que les immigrés soient mieux intégrés qu'ailleurs. En fait, on ne sait pas ce qu'ils pensent de leurs conditions de vie en général et de l'exercice du droit de vote en particulier.

Il nous paraît donc opportun d'aborder cette question de l'intégration des immigrés à Bourg-la-Reine en suivant la démarche de notre Association: recherche de l'information, notamment par la prise de contact avec les intéressés (associations et particuliers), réflexion, débat, compte-rendu au Bulletin et propositions.

Les personnes qui seraient intéressées par une participation à ce travail peuvent entrer en relation avec Claude Chanut (Tél. 47.02.35.17).

La drogue: bof?...

Lundi 17 octobre a eu lieu une table ronde sur la drogue dans le cadre de la semaine départementale de la lutte contre la drogue dans les Hauts-de-Seine. Vous en avez entendu parler, vous?

Le docteur CURTET (de l'association *Trait d'Union* à Boulogne) et B. ABADIE (directeur du *Centre P. Kolman* à Antony), principaux intervenants de cette table ronde, ont répondu de façon très intéressante aux questions posées par les trop rares participants.

Pourquoi une aussi faible participation? Manque d'intérêt pour les problèmes évoqués, ou manque d'information sur l'existence de cette réunion?

On doit regretter que l'effort remarqué de la commune et son appui matériel n'aient pas été valorisés par une information suffisante.

Lu pour vous...

Dans "*Vivre à Antony*", bulletin municipal officiel de cette ville (septembre 1990):

En 1986, le taux de la taxe d'habitation à Antony était supérieur à celui de Bourg-la-Reine et de Chatenay-Malabry. Antony = 10,82; Bourg-la-Reine = 10,05; Chatenay-Malabry = 9,53.

En 1990 c'est le contraire: Antony = 9,85; Bourg-la-Reine = 10,81; Chatenay-Malabry = 9,98.

Autre point d'intérêt de "*Vivre à Antony*": Sur les 44 pages, 2 sont offertes aux élus de l'opposition, soit 1 pour les communistes et 1 pour les socialistes.

Selon une estimation faite en 1990 dans le département des Hauts-de-Seine, Bourg-la-Reine est en queue de peloton dans le sud du département pour le pourcentage de logements sociaux: 16,36%. Largement derrière Antony (26,46%), Sceaux (20,70%), Chatenay (23%), Fontenay (36,17%) et Bagneux (63,28%), pour ne citer que les communes les plus proches. Étonnant, non?